

# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AOÛT 2014**

**Le huit août deux mille quatorze, à quatorze heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.**

**Date de convocation : 1<sup>er</sup> août 2014**

**Nombre de conseillers : 15**

**Nombre de présents : 10**

**Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2**

**Nombre de votants : 12**

**Etaient présents :**

**M. DUMONTEUIL, Maire,**

**M. GADRAT, Mme CAMUT, M. CHARIOL, Mme GUILLOT, Adjoints.**

**M. BONNEFON, M. DEBART, M. DEFRANCE, M. RIPES, Mme SAINTE LUCE**

**Absents ayant donné procuration :**

**Mme TRIBAUDEAU ayant donné pouvoir à M. DUMONTEUIL**

**M. COURREAUD ayant donné pouvoir à M. DEBART**

**Absente excusée**

**Mme CHARVET**

**Absentes**

**Mme COMBALBERT, Mme XANS**

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire le Maire ouvre la séance.**

**M. RIPES est désigné secrétaire de séance.**

**1/ Approbation des procès-verbaux des séances des 19 juin et 9 juillet 2014.**

**Séance du 19 juin 2014**

Monsieur Bonnefon rappelle qu'il a indiqué que la communication du solde de trésorerie n'est pas un indicateur suffisant de la santé financière de la commune et qu'il demande une présentation des crédits engagés et acquittés/perçus. A cet effet, il souhaite qu'à chaque réunion de conseil municipal, une édition du comparatif soit distribuée. Ainsi, nul ne pourra dire qu'il ignorait l'état des finances communales.

Cette précision apportée, le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 19 juin 2014.

**Séance du 9 juillet 2014**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2014.

## 2/ Attribution du marché d'entretien de la voirie communale 2014-2017

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que la commune a décidé de passer un marché à bons de commande, sur la période 2014-2017 pour la réalisation des travaux d'entretien de la voirie communale.

Dans le cadre de la procédure adaptée menée selon les dispositions de l'article 26II et 28 du Code des Marchés Publics, six entreprises ont remis une offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 juillet 2014 pour ouvrir les plis : toutes les candidatures ont été acceptées.

- Laurière
- Colas
- CMR
- Audebert
- LPF
- Fayat.

Le 22 juillet, la Commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie pour examiner l'analyse des offres. Toutes les entreprises ayant les qualifications requises pour ce type de travaux, elles ont été notées selon les deux critères d'attribution prévus au règlement de consultation : critère prix pondéré à 0.55 et critère qualité de l'offre pondéré à 0.45.

Le classement suivant en a découlé :

Entreprise	Note/10	Montant de l'offre HT
Laurière	9.64	89 934 €
Colas	8.09	99 837.10 €
CMR	9.95	90 205 €
Audebert	6.69	97 738.75 €
LPF	7.97	99 540.20 €
Fayat	4.14	118 414 €

Sur proposition de la Commission d'appel d'offres, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- retient la proposition de la société CMR et autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec cette entreprise.
- Dit que les crédits afférents sont portés au budget.

## 3/ Charte du PLUi

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le texte du projet de Charte du PLUi, dont chaque élu avait été précédemment destinataire.

Cette charte sera officiellement signée au début du mois de septembre 2014 mais doit faire préalablement l'objet d'un avis des conseils municipaux, afin que le projet de PLUi soit partagé par tous les élus.

Monsieur Bonnefon constate que plusieurs instances devront assurer le suivi de ce projet et demande des éclaircissements sur la composition et le rôle de la commission d'urbanisme par apport à la commission d'aménagement de l'espace communautaire.

Il insiste, ainsi que M. Debart, sur la nécessité de bien distinguer les procédures et les enjeux distincts et en même temps croisés, de l'AVAP et du PLUi, afin d'éviter des erreurs.

Enfin, il renouvelle sa demande d'une intervention, en mairie, du technicien urbaniste de la CDC, afin d'expliquer au Conseil Municipal ces deux dossiers d'urbanisme menés de front.

Après en avoir débattu, le conseil municipal donne à l'unanimité de ses membres présents et représentés, un avis favorable sur le projet de charte de PLUi qui lui a été présenté.

#### **4/ Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la 3) tranche d'aménagement du bourg**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 4 février 2011, le conseil municipal l'avait autorisé à signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Azimut Ingénierie, pour les travaux d'aménagement de la traverse du bourg. Le taux de rémunération avait été fixé à 4,70 %.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer un avenant à ce marché avec ce même cabinet pour assurer la maîtrise d'œuvre (mission PRO-ACT-DET-AOR) des travaux de la 3<sup>e</sup> tranche d'aménagement de la traverse du bourg, pour un montant du projet approuvé de 375 190 € HT et un taux de rémunération de 4,70%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité de ses membres présents et représentés, Monsieur le Maire à signer le présent avenant, dont les crédits sont portés au budget.

#### **5/ Questions diverses**

Monsieur le Maire informe ses collègues de l'utilisation des délégations exercées au titre de la délibération du 29 mars 2014 : 4 concessions ont été délivrées dans le cimetière et le four de la cantine a été vendu pour 600 €.

Une autorisation a été accordée à Mme Biaujaud de Cabara pour installer un camion-pizzas devant le cimetière à compter du mois de septembre, le mercredi de 18 à 21 h.

En ce qui concerne l'urbanisme, le Cabinet d'avocats Boissy a été consulté dans le cadre d'une déclaration préalable litigieuse. Ce dossier sera étudié en commission.

Monsieur le Maire a signé une motion de soutien à l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

SDEEG :

- Les statuts de ce syndicat ont été modifiés pour acter ses nouvelles compétences en matière de groupement d'achat.
- Le marché gaz basculera à compter du mois de novembre, suite à une délibération prise 2013
- Un guide du délégué a été demandé et sera prochainement remis à chaque conseiller.

La rétrospective 2013 du Syndicat mixte du Libournais est à la disposition du Conseil Municipal et des administrés en mairie

Il en est de même du rapport annuel 2013 du SMICVAL et du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de l'Est du Libournais.

Il est à noter que la société Canasout a encore pris du retard, en raison d'une intervention urgente dans une autre commune, et c'est regrettable pour Saint Sulpice de Faleyrens. Le dossier de la station d'épuration est,

semble-t-il retardé dans son instruction par la DDTM et M. le Maire va faire une demande d'intervention auprès de M. le sous-préfet. Enfin, le SIAE a été mis en demeure par la police de l'eau de faire des travaux sur le bassin de rétention.

Le dossier de demande de subvention pour les travaux sur les berges a été validé et réputé complet par le Conseil Général ; le dossier a aussi été transmis au Conseil régional et on est dans l'attente de sa réponse.

Le livret des associations sera préparé pour le mois de septembre.

M. Bonnefon sollicite une réunion de la commission de la vie associative pour définir l'occupation des salles certes, mais aussi pour travailler sur le fonctionnement des associations dans l'avenir. Il pense nécessaire que les élus, et plus particulièrement Mme Tribaudeau, soient préparés et tiennent un discours uniformes. M. Debart donne l'exemple des dysfonctionnements lors de la fête du Menhir au cours de laquelle l'association n'a pas tenu compte des consignes du Maire, motivées par un impératif de sécurité publique.

La bibliothèque n'est apparemment pas conforme pour recevoir du public à l'étage (escalier et affaissement du sol du 1<sup>er</sup> étage) et Monsieur le Maire propose de laisser de côté l'idée d'une expertise pour étudier celle d'une extension. Avec l'accord du conseil, la commission des bâtiments va étudier la question. M. Debart précise que nombreuses sont les communes prêtes à accueillir une bibliothèque et il propose qu'une réflexion globale soit menée sur l'ensemble des bâtiments communaux. M. Chariol indique qu'il est possible qu'à terme, le centre de kinésithérapeutes risque de demander un pièce supplémentaire et ce serait l'occasion de recentrer l'école de musique.

Monsieur le Maire informe que le solde de trésorerie est de 594 243,08 € et qu'une réunion de la commission finances sera organisée dès la rentrée.

M. Debart indique qu'il a obtenu un devis moins cher pour le logo (500 €) ; il y a 49 abonnés à la Newsletter du site.

M. Chariol indique qu'il organisera une réunion de la commission urbanisme en septembre pour évoquer deux dossiers compliqués.

M. Gadrat indique qu'il faut programmer le curage de certains fossés, car il a reçu des plaintes à la suite des récentes pluies. Le Pont de Branne a été nettoyé : il faudrait le faire une fois par mois.

Monsieur Ripes expose que la cuisine scolaire a été repeinte et qu'il s'occupe du chauffe-eau (recherche d'un support) et de l'habillage des poteaux (commandé). Les tables de ping-pong ont été livrées et seront installées avant la rentrée.

La fête locale a été avancée et se tiendra du 22 au 25 août.

Mme Camut indique qu'un logement va se libérer à la RPA ; il y aura probablement des travaux à prévoir.

Mme Guillot informe qu'elle a initié un traitement d'un montant de 1 100 € pour le gazon du terrain de football. Pour préparer la distribution des économiseurs d'eau, les élus devront diffuser les documents d'information au mois de septembre. Le CAUE a été contacté et a proposé une prise de contact en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 50.